



## Pérenniser un engagement pour l'agriculture biologique

Témoignage d'André



### Le projet en bref

**Situation :** Locon (62)

**Nature du bien :** 1,7 ha

### La propriété avant :

Propriétaire privé

### La propriété après :

Foncière Terre de Liens

### Nombre de paysan-nes

**installé-es suite à la vente :** 1

### Mise à disposition du foncier :

bail rural à clauses environnementales

### Finalité escomptées :

développer l'agriculture biologique ; préserver la vocation agricole des terres

### UN PROPRIÉTAIRE ÉLOIGNÉ DE SON BIEN

« Mon père était agriculteur à Locon, dans le Pas-de-Calais. Il avait 8 ha de terres en propriété et lorsqu'il a pris sa retraite, je travaillais comme conseiller en agriculture biologique en Bourgogne. Comme j'étais loin, je n'ai pas souhaité m'occuper de ses terres et il les a louées à des agriculteurs voisins, en agriculture conventionnelle. C'était une grave erreur de ma part car jusqu'à maintenant, je n'ai pas pu récupérer l'usage des terres louées ni décider de qui pourrait les utiliser. Toutes mes tentatives pour exercer mon droit de reprise sur ces terres ont échoué. »

### REMISE EN CULTURE D'UNE PARCELLE LIBRE

« J'ai quand même pu agir sur une parcelle que mon père avait destinée à un projet immobilier et pour laquelle il avait résilié le bail, en indemnisant le fermier. Lorsque j'ai hérité des terres, en indivision avec ma sœur, cette parcelle de 1,7 ha était libre et constructible. En prolongement de mon engagement pour l'agriculture biologique, je voulais que ces terres restent agricoles et cultivées en bio. Ma sœur était d'accord : nous avons retiré le projet immobilier et, pour éviter que cette parcelle ne soit destinée à l'agriculture conventionnelle, je l'ai remise en culture en prenant le statut d'agriculteur, en parallèle de mon métier. Notre action a encouragé la mairie à reclasser cette parcelle en zone agricole lors d'un changement du Plan d'Occupation des Sols. »

## VENTE DE LA PARCELLE À LA FONCIÈRE TERRE DE LIENS

« Pendant plusieurs années, j'ai continué à faire faucher cette parcelle, le temps de trouver un paysan en bio, ce qui n'a pas été chose aisée. En en parlant autour de moi, j'ai finalement été mis en relation avec Julien, qui cherchait des terres pour une installation en maraîchage. Avec les autres investissements nécessaires à son installation, notamment le forage, Julien n'avait pas les moyens d'acheter la parcelle ; je ne souhaitais pas rester propriétaire pour autant.

Nous avons sollicité la Foncière Terre de Liens pour le rachat de la parcelle. Le temps que soit bouclée la vente, deux années de procédure ont été nécessaires. Pour que Julien puisse commencer à tester sa production avant que la vente à Terre de Liens ne soit actée, j'ai signé une convention de mise à disposition avec l'espace test agricole À Petits PAS, qui accompagnait Julien dans son projet d'installation. »

Pour aller plus loin !

- > [https://terredeliens.org/Les-Choquaux-La-ferme-d-\\_Aja.html](https://terredeliens.org/Les-Choquaux-La-ferme-d-_Aja.html)
- > <https://reneta.fr/A-Petits-PAS-Couveuse-Chrysalide>

### Un peu de recul...

#### Facteurs de réussite :

- Un propriétaire engagé prêt à prendre le statut d'agriculteur le temps de trouver une solution
- Un reclassement des terres en zone agricole
- La mise en place d'une solution temporaire le temps du rachat par la Foncière Terre de Liens

#### Difficultés rencontrées :

- La recherche d'un porteur de projet en bio
- La difficulté à reprendre des terres en propriété déjà louées

« En prolongement de mon engagement pour l'agriculture biologique, je voulais que ces terres restent agricoles et cultivées en bio. »